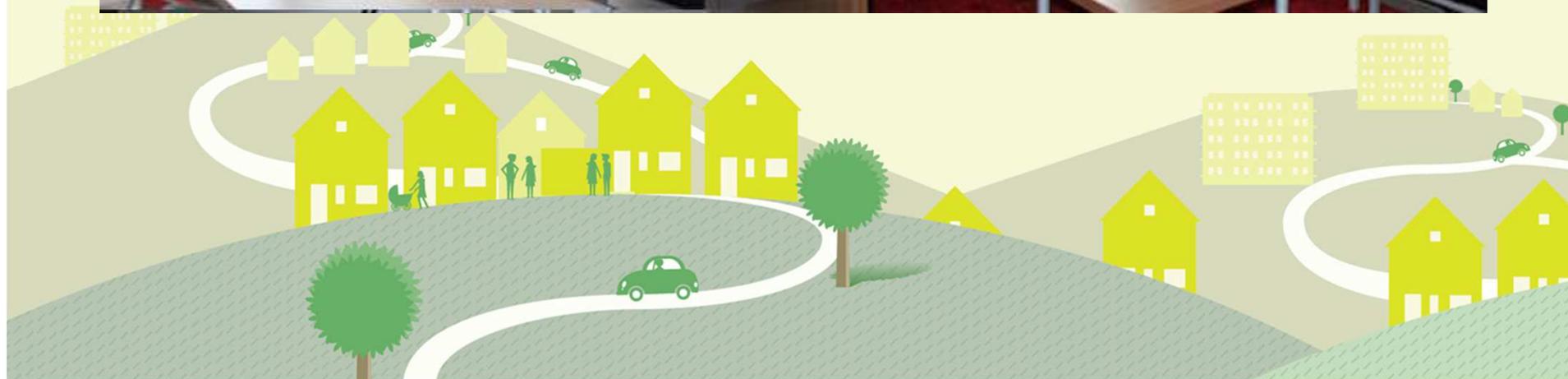




Présentation du service

Betreit Wunnen fir Jonk Leit



Présentation du service

Organigramme de l'institution

Service Enfants et Jeunes de la Commune de Hesperange a.s.b.l.

474, route de Thionville
L-5886 Hesperange

Jugendtreff Hesper

365, route de Thionville
L-5886 Hesperange

Betreit Wunnen fir Jonk Leit

470, route de Thionville
L-5886 Hesperange

Présentation du service

Site

L'immeuble en question se situe au 470, route de Thionville en plein centre de Hesperange. Il est la propriété de la Commune de Hesperange et a été mis à disposition par celle-ci.

L'aménagement des locaux a été réalisé en étroite collaboration avec la commune, cette ancienne maison unifamiliale a été transformée en structure d'hébergement, permettant d'accueillir 6 jeunes.



Présentation du service

Personnel éducatif

JUNCKER Romain

- Chargé de direction (Jugendtreff Hesper et Betreit Wunnen)
- 40 heures / semaine

HUREMOVIC Haris

- Educateur gradué (Betreit Wunnen)
- 40 heures / semaine



Présentation du service

Nombre maximal de places

6

Forme de logement

Les usagers sont logés dans des chambres simples ou doubles, au sein de la maison « Betreit Wunnen »

La répartition des chambres se fait comme suit:

- 2 chambres individuelles,
- 2 chambres doubles



Financement

Type de financement

Le financement de la structure d'hébergement se fait par la « Convention des services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes » avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration.



Financement

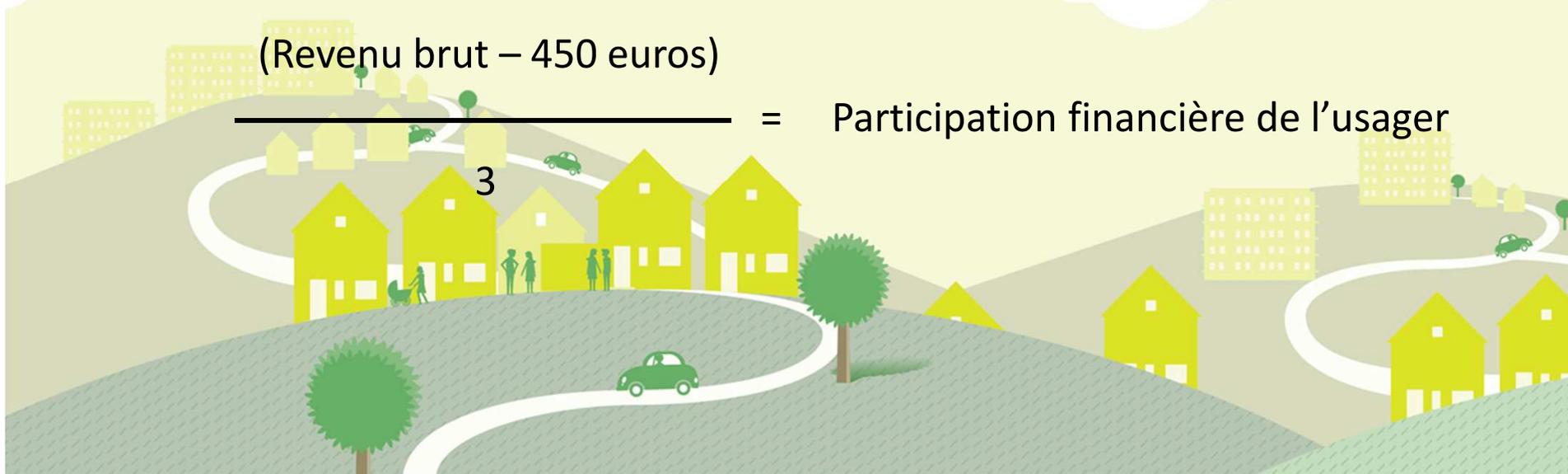
Type et hauteur de la participation financière des jeunes bénéficiaires

L' hauteur de la participation financière des jeunes usagers dépend principalement de leur revenu brut. Les frais d'hébergements seront donc calculés suivant la formule suivante:

(Revenu brut – 450 euros)

$\frac{\text{(Revenu brut – 450 euros)}}{3} = \text{Participation financière de l'usager}$

3



Concept

Objectifs généraux

L'objectif principal est **d'augmenter les capacités du jeune** afin de lui **permettre d'autogérer sa vie** quotidienne.

Le service de l'habitation encadrée offre aux jeunes l'occasion de **sortir de leur environnement social afin d'intégrer un nouvel environnement.**

L'institution essaie de **combiner les avantages d'un propre ménage** (indépendance, confidentialité) avec les **avantages d'un foyer d'accueil** (la sécurité et la fourniture de services de soutien).

L'établissement résidentiel veut donc **amener les jeunes à vivre leur propre vie.**



Concept

Principes généraux de la prise en charge

La mission de l'institution comprend: un **accompagnement individuel** et des **services de consultation**, de sorte qu'une approche globale de la personne peut être assurée.

Visites

Les usagers ont le droit de recevoir de la visite, les modalités de visite sont inscrites dans le Règlement d'ordre interne.



Concept

Objectifs de la prise en charge

- **Réduction des déficits au niveau relationnel**
- **Surmonter les exigences de la vie quotidienne**
- L'intégration sociale / **socialisation**
- **L'assouplissement des situations de crise**
- L'introduction à l'**indépendance et la responsabilité personnelle**
- **Stabiliser l'usager** en termes psychologiques et sociaux
- **Soutenir la formation** scolaire et professionnelle
- Fournir un endroit pour **vivre**

En raison de leur comportement inhabituel et de leurs déficits de socialisation ces jeunes nécessitent un cadre plus structuré.

Concept

Public cible

L'habitation encadrée pour jeunes gens est une forme de logement pour **jeunes** (hommes et femmes) **âgés de 18 à 30 ans**. Ce sont des adolescents et jeunes adultes qui veulent **devenir indépendants**. Ces jeunes ne peuvent ou ne veulent plus vivre à la maison familiale pour différentes raisons, mais ont encore besoin d'appui.

Nous acceptons donc des jeunes, célibataires et couples.

Nous ne pouvons pas accueillir des familles monoparentales ou familles avec enfants.



Concept

Critères d'admission

Le travail bénévole et une volonté des usagers à travailler sur leurs propres problèmes sont des conditions à remplir.

Durée maximale de la mesure

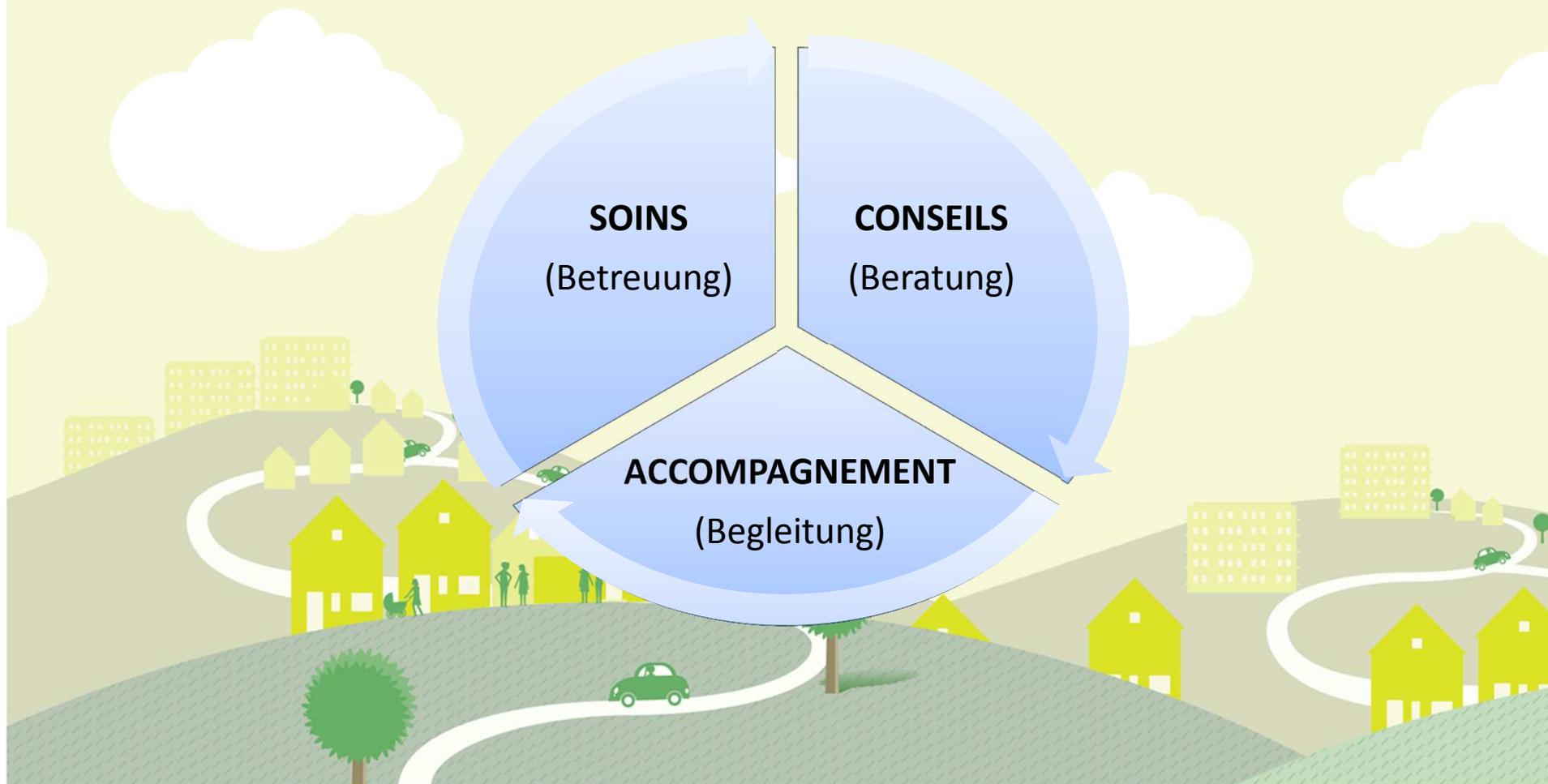
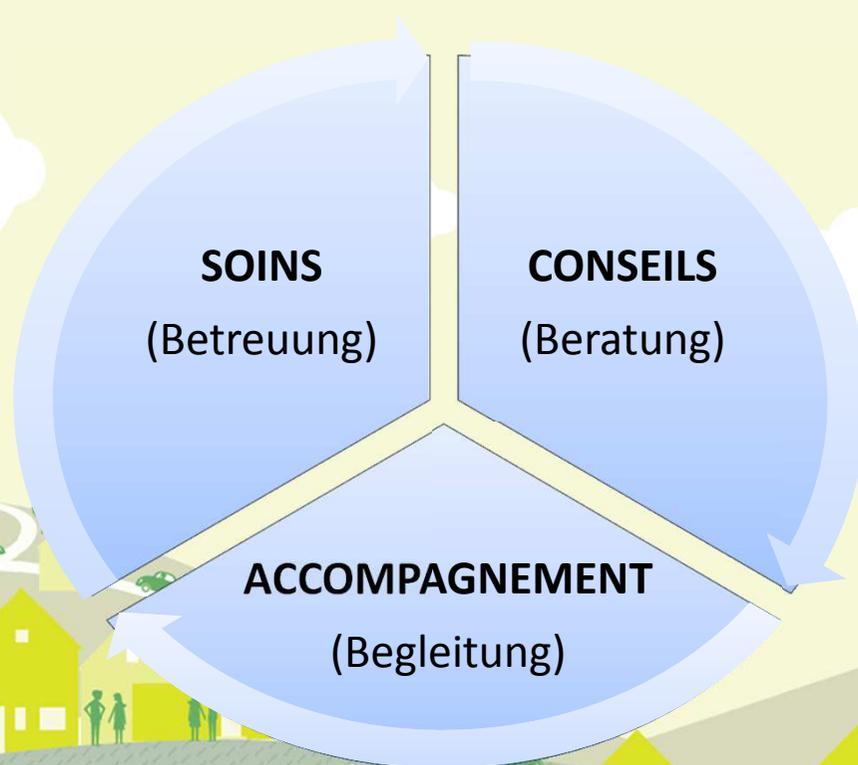
La durée du séjour de l'utilisateur se situe entre 3 mois et 3 ans. La moyenne du séjour est de 2 ans. La durée de la mesure d'aide dépend fortement de la motivation du jeune à travailler sur son projet, ainsi que du projet en lui.

Limites de la mesure

Vu le concept semi-ouvert de notre structure, nous ne pouvons accepter des jeunes qui nécessitent une présence permanente du personnel éducatif.

Encadrement

Les actions éducatives sont adaptées de manière flexible aux besoins des jeunes. Ces actions se divisent en trois parties essentielles:



Encadrement

Travail en réseau au niveau communal

Betreit Wunnen fir Jonk Leit

Maison des Jeunes de
Hesperange

Commune de Hesperange

Office Social de
Hesperange



Encadrement

Travail en réseau au niveau national



Encadrement

Présences du personnel éducatif

40 heures de présence par semaine

8 heures de présence journalière

Permanence téléphonique

Stratégies de sortie

Nombre d'exclusions définitives:	2
Nombre de jeunes dirigés vers un logement privé:	7
Nombre de jeunes dirigés vers d'autres structures:	3

Merci pour votre attention!

